

PLAIDOYER POUR LE MAINTIEN DE L'ACCÈS AUX SOINS DANS UNE APPROCHE COLLABORATIVE INNOVANTE

En qualité de professionnels de santé et de représentants d'organisations professionnelles infirmières, nous souhaitons vous faire part de notre étonnement et surtout de notre inquiétude à la lecture de la version amendée du **projet de décret en Conseil d'État relatif à l'exercice en pratique avancée des auxiliaires médicaux** qui nous a été adressée le 24 avril dernier par la DGOS.

Nous sommes en effet surpris de constater que les besoins et les attentes de la population en matière de santé restent insuffisamment pris en compte en dépit du plan d'accès aux soins lancé à l'automne 2017 par monsieur le premier ministre. Nombre de médecins de ville et d'équipes exerçant au sein de services d'urgences se déclarent saturés par l'afflux de patients en besoin de soins au regard de problèmes physiques ou psycho-sociaux et alertent les pouvoirs publics sur ce sujet. Tout aussi inquiétant, l'offre de soins en psychiatrie et en santé mentale est sans cesse pointée du doigt tant elle peine à s'adapter à l'évolution des besoins des patients et de leurs proches désormais majoritairement suivis en ambulatoire.

A lors que la loi de modernisation de notre système de santé a introduit dans son article 119 l'exercice en pratique avancée pour les professionnels paramédicaux, on constate qu'il aura fallu plus d'un an et demi pour que des textes d'application soient rédigés alors que les besoins sont sans cesse croissants. Plus surprenant, on constate que les futurs infirmiers de pratique avancée se trouvent écartés des soins de premier recours pour des raisons qui restent encore à clarifier alors que leur contribution au sein des équipes pluriprofessionnelles aurait pourtant pu desserrer l'étau qui enserme ce secteur d'activité. Plus surprenant, alors que dans la version du projet de décret en Conseil d'État présentée le 8 mars dernier par la DGOS la santé mentale/psychiatrie constituait un domaine d'intervention de l'IPA eu égard aux besoins identifiés dans ce domaine, on constate dans la nouvelle version du projet que cette orientation a disparu. Qu'est-ce qui motive ce revirement ? A-t-on bien mesuré les conséquences pour les patients et les familles de cette décision ?

Plus surprenant encore, nous constatons dans l'article 5 une rigidification extrême de la mise en œuvre de l'exercice en pratique avancée : là où l'on demandait un document validé par l'équipe, on doit désormais rédiger un protocole descriptif précisant des règles de collaboration signé par le médecin et l'infirmier. Cette mesure est inutile eu égard aux compétences développées par les infirmiers de pratique avancée et de surcroît elle entretient la confusion entre pratique avancée et coopération entre professionnels de santé.

Ces constats suscitent chez nous de vives inquiétudes. Un fossé se creuse entre la France et les systèmes de santé étrangers qui, confrontés à des défis de santé publique similaires, sont beaucoup plus audacieux et développent des stratégies plus adaptées qui dépassent les clivages traditionnels entre professions de santé. Ces pays qui adoptent ces nouveaux modèles d'organisation de l'offre de soins, reposant sur une approche collaborative centrée sur le patient et respectueuse de la contribution ainsi que des compétences de chacun des acteurs, en mesurent la plus-value. Les nombreuses publications de recherche dans ce domaine en attestent.

Osons l'innovation face aux axes de progrès identifiés dans notre offre de soins et dépassons le conservatisme qui bloque systématiquement toute tentative d'introduction de ces modèles dont l'efficacité ne peut-être questionnée.

Nous avons le devoir moral, l'obligation éthique et déontologique de ne pas rester muets face à ces constats. Nous souhaitons au contraire proposer la contribution des infirmiers face à ces problèmes dans une approche collaborative respectueuse de la plus-value apportée par chaque professionnel de santé et du secteur médico-social dans le parcours de santé, de soins et de vie des patients et dans les initiatives visant à maintenir la santé de notre population.

Modernisons vraiment notre système de santé et donnons-nous les moyens d'atteindre les objectifs fixés dans la stratégie nationale de santé en faisant de la démocratie sanitaire une réalité.



Collège Infirmier Français
CONSEIL NATIONAL PROFESSIONNEL

